



**NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES POUR L'ACCUEIL
DES ENFANTS DE 2 à 3 ANS DANS LES ÉCOLES
PUBLIQUES DE LOIRE ATLANTIQUE**

L'inspection académique a informé les maires, par circulaire, de quelques rappels réglementaires et des orientations éducatives pour l'accueil des enfants de **2 à 3 ans** en maternelle.

Le but est d'améliorer les conditions pédagogiques de la scolarisation des 2 à 3 ans.

Aussi, pour la **rentrée 2018**, le maire délivre **un certificat de demande d'inscription** dans l'école publique de sa commune.

Cette pièce obligatoire est à remettre au Directeur pour finaliser l'inscription.

- ↳ Les enfants nés en 2016 ayant deux ans révolus le jour de la rentrée seront accueillis dans la limite des places disponibles.
- ↳ Les enfants nés en 2016 n'ayant pas deux ans révolus le jour de la rentrée pourront être pré-inscrits pour le 3 septembre 2018, puis inscrits et accueillis à compter de la date de leur anniversaire, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018, dans la limite des places disponibles.

Aussi, vous voudrez bien retirer en mairie, **avant le 5 février 2018**, un imprimé nécessaire à la demande d'inscription de votre enfant âgé de 2 à 3 ans, (né en 2015 ou 2016) pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Comptant sur votre compréhension,

Le 9 janvier 2018

Le Maire,

Laure BESLIER